

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2022 QCCTQ 0213  
DATE DE LA DÉCISION : 20220131  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 846972  
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner  
des véhicules lourds  
MEMBRE DE LA COMMISSION : Catherine Lapointe

---

**6759165 Canada inc.**

(NIR : R-584077-3)

Cédante

**Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée**

(NIR : R-531432-4)

Cessionnaire

**DÉCISION**

**APERCU**

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie d'une demande d'autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd de la flotte de 6759165 Canada inc. (la Cédante) à Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée (Ritchie).

[2] Le véhicule lourd visé par la demande (le Véhicule visé) est le suivant :

<b><u>Marque et modèle</u></b>	<b><u>Numéro d'identification du véhicule</u></b>
FREIGH-CASCA	1FUJGLDR0HLHM1667.

[3] La demande à l'étude doit être introduite puisque la Cédante fait l'objet d'une demande de vérification de comportement<sup>1</sup>.

[4] La demande a-t-elle pour objet de soustraire la Cédante à l'application de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*)<sup>2</sup>?

---

<sup>1</sup> Demande n° 676439.

<sup>2</sup> RLRQ, c. P -30.3, art. 33 al 2.

[5] Pour les motifs exposés ci-après, la Commission accueille la demande. Elle estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de soustraire la Cédante à la *LPECVL*.

### **ANALYSE**

[6] La Commission doit refuser la demande si elle estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé a pour objet de soustraire la Cédante à l'application de la *LPECVL*.

[7] Selon la documentation au dossier, la Cédante veut céder ou aliéner le Véhicule visé, car elle n'en a plus besoin. La Cédante souhaite procéder à sa vente par l'intermédiaire des encans organisés par Ritchie.

[8] La Commission estime que, selon la preuve, la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de soustraire la Cédante à l'application de la *LPECVL*.

**PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE** la demande ;

**AUTORISE** la cession ou l'aliénation par 6759165 Canada inc. à Les Encans Ritchie Bros. (Canada) ltée du véhicule lourd suivant :

<b><u>Marque et modèle</u></b>	<b><u>Numéro d'identification du véhicule</u></b>
FREIGH-CASCA	1FUJGLDR0HLHM1667.

Catherine Lapointe, avocate  
Juge administrative et vice-présidente